

AVIS n°2021-72

Article L.411-1-A-III du code de l'environnement : « III. – Il est institué dans chaque région un **conseil scientifique régional du patrimoine naturel**. [...] Il peut être **saisi pour avis** par le représentant de l'Etat dans la région ou par le président du conseil régional **sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel**. »

Dénomination : Modification de 6 fiches de l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG)

Demandeur : CRPG

Préfet compétent : Région Bretagne

Service instructeur : DREAL Bretagne

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

• **Objet de la demande :** Modification des 6 fiches suivantes de l'INPG :

- BRE0077 Gisement fossilifère de Trégarvan
- BRE0124 Formation du Zorn
- BRE0129 Grève Nantois
- BRE0130 Sillon de Talbert
- BRE0160 Collection de l'université de Rennes 1
- BRE0165 Collection de l'université de Brest

Ces modifications s'inscrivent dans la campagne 2021 de suivi des sites de l'INPG, organisée par la CRPG (via les bénévoles de la SGMB).

• **Remarques de forme et de fond :**

Les modifications ont été vues en concertation avec les géologues experts des différents sites. Ces fiches modifiées ont ensuite été transmises aux membres de la CRPG en amont de la séance, afin que les membres aient le temps suffisant pour prendre connaissances des documents, et procéder ainsi à des échanges en séance.

En séance, Max Jonin fait part, aux autres membres, des observations de Damien Gendry transmises par courriel en amont de la séance. Parmi ces observations, celles relatives à la forme (texte en italiques, ordre des références bibliographiques) sont du fait de l'ancien logiciel de saisie de l'INPG. Magali DESSAINT essaiera de voir si le nouveau logiciel de saisie permet aujourd'hui d'y remédier.

Max Jonin précise, en séance, pour :

- le site BRE0077 : le géotope reste évalué d'un intérêt patrimonial national.
- Le site BRE0124 : les références supplémentaires proposées par Damien GENDRY seront incluses dans le projet de fiche modifiée.
- Le site BRE0130 : les modifications ont été amendées et validées par le laboratoire Géomer-UBO qui suit le site depuis une dizaine d'années et le conservateur de la RNR du Sillon de Talbert.
- Le site BRE0129 : Damien Gendry fait observer que le terme « site dangereux » (dans la rubrique vulnérabilité naturelle) n'est pas adéquate (indiquer une notion de danger est délicat en terme de responsabilité). Les membres de la CRPG proposent de remplacer ce terme par « Risque élevé d'éboulement ». En effet, un panneau dans ce sens est déjà présent sur le site.
- BRE0165 : Pierre Jegouzo demande si les modifications proposées pour cette fiche ont été validées par le responsable de la collection (Plusquellec Yves). N'ayant pas la réponse en séance, la fiche fera l'objet d'une relecture-modifications au sein du labo concerné de l'UBO.

• **Avis de la CRPG (commission du CSRPN Bretagne) :**

Avis favorable à l'unanimité, sous réserve de prise en compte des observations listées précédemment.

Une fois les modifications enregistrées sur l'application InvenTerre, la DREAL proposera une relecture finale aux membres, avant transmission pour validation au niveau nationale par le MNHN.

AVIS :

FAVORABLE

FAVORABLE sous conditions

DEFAVORABLE

[]

[5/5] (dont celui de Damien Gendry transmis par mail)

[]

Fait le 14/12/2021

Par délégation du président du CSRPN
Le Référent de la commission du patrimoine géologique
Max JONIN